



Préparé au 31 mars 2022

Collège des consultants en immigration et en citoyenneté College of Immigration and Citizenship Consultants

# Table des matières

Rapport narratif du Collège pour 2021-2022	2
Rapport statistique du Collège sur la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> pour 2021-2022	4
Annexe A (Rapport statistique supplémentaire sur la <i>Loi sur L'accès à l'information</i> et la <i>Lo protection des renseignements personnels</i> pour 2021-2022)	

# **RAPPORT NARRATIF DU COLLÈGE POUR 2021-2022**

#### INTRODUCTION

La Loi sur l'accès à l'information (la Loi) accorde aux citoyens canadiens, aux résidents permanents ou à toute personne ou société présente au Canada un droit d'accès aux documents qui relèvent d'une institution fédérale, sous réserve d'exceptions précises et limitées. Cette Loi a pour objet d'accroître la responsabilité et la transparence des institutions de l'État afin de favoriser une société ouverte et démocratique et de permettre un débat public sur la conduite de ces institutions. Le présent rapport est déposé au Parlement conformément au paragraphe 94(2) de la Loi sur l'accès à l'information. Il décrit les activités qui appuient le respect de la Loi sur l'accès à l'information à compter du 23 novembre 2021 et jusqu'au 31 mars 2022.

# Aperçu du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le Collège) est l'autorité mandatée par le gouvernement du Canada pour réglementer la pratique des consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et des conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE). Son rôle et ses pouvoirs sont établis dans la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Canada). Le Collège établit les normes de la profession en matière de délivrance de permis, de formation et d'éthique et veille à leur application dans l'intérêt public.

Le Collège réglemente les consultants en immigration et en citoyenneté dans l'intérêt public en plus de protéger le public :

- en établissant et en appliquant des qualifications, des normes de pratique et des exigences en matière de formation continue pour les titulaires de permis;
- en veillant à ce que le Code de déontologie soit respecté;
- en menant des campagnes de sensibilisation auprès du public.

# Transition du Conseil vers le Collège

Le Collège a été créé par la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Canada) (la Loi sur le Collège), adoptée par le Parlement en juin 2019. En vertu d'un arrêté ministériel du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada, le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC) a été prorogé à titre de Collège le 23 novembre 2021.

# STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Collège est une organisation relativement petite, comptant moins de 100 employés à temps plein, qui est depuis peu assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. En raison de sa taille, le Collège n'a pas de bureau officiel d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP), mais le chef des opérations assume le rôle de coordonnateur de l'AIPRP et est soutenu à ce titre par divers membres du personnel dans l'ensemble de ses activités. Au cours de la période

d'établissement de rapport, le Collège a déployé des efforts de recrutement en matière de ressources pour les services de confidentialité et d'accès aux renseignements. Les progrès réalisés dans le cadre de cette initiative seront inclus dans le prochain rapport annuel. Le Collège n'a conclu aucune entente de services en vertu de l'article 96 de la Loi au cours de la période d'établissement de rapport.

# ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Conformément au paragraphe 95(1) de la *Loi sur l'accès à l'information*, le président et chef de la direction a délégué les attributions de l'administration de la Loi au chef des opérations. Le Collège a l'intention d'élaborer un arrêt officiel de délégation de pouvoirs.

# PERFORMANCE 2021-2022: RAPPORT STATISTIQUE ET INTERPRÉTATION

Le rapport statistique du Collège pour 2021-2022 est joint au présent rapport annuel et en fait partie intégrante (Annexe A). Au cours de la période visée par le présent rapport, le Collège n'a reçu aucune demande d'accès à des renseignements en vertu de la LAI. L'année prochaine sera la première période d'établissement de rapport d'une année complète pour le Collège. Étant donné qu'il s'agit de la première période d'établissement de rapport du Collège, aucune demande n'a été reportée des années précédentes. Le Collège n'a pas été touché par les mesures liées à la COVID-19 puisqu'aucune demande n'a été reçue pendant la période d'établissement de rapport.

# FORMATION ET SENSIBILISATION

Au cours de la période d'établissement de rapport, le Collège a sollicité l'appui externe du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, d'un conseiller juridique externe et de consultants afin de comprendre les exigences en matière de conformité juridique à la LAI.

# POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCÉDURES ET INITIATIVES

Le Collège prend l'initiative de comprendre et de mettre en œuvre des politiques et des procédures pour se conformer à la LAI. Le Collège est en cours d'élaboration d'un processus pour publier et surveiller les dépenses afférentes aux déplacements et les frais d'accueil conformément aux exigences de publication proactive de la LAI.

# **PLAINTES, ENQUÊTES ET APPELS**

Au cours de la période d'établissement de rapport, le Collège n'a reçu aucune plainte ayant trait à la LAI.

# SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ

La surveillance de la conformité n'était pas nécessaire, car le Collège n'a reçu aucune demande d'accès à l'information au cours de la période d'établissement de rapport.

<i>Loi sur l'accès à l'information</i> – Rapport annuel 2021-2
--

022

RAPPORT STATISTIQUE DU COLLÈGE SUR LA LOI SUR L'ACCÈS A L'INFORMATION POUR 2021-2022



# Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information

Nom de l'institution:	Collège des cons	ultants en immigration et en c	itoy enneté	
Période d'établissement de	rapport:	2021-04-01	au	2022-03-31

# Section 1 – Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

#### 1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
<ul> <li>En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport</li> </ul>	0	
Total		0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0
<ul> <li>Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la Loi</li> </ul>	0	
<ul> <li>Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la Loi</li> </ul>	0	

#### 1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	0
Secteur universitaire	0
Secteur commercial (secteur privé)	0
Organisation	0
Public	0
Refus de s'identifier	0
Total	0

# 1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	0

# Section 2 – Demandes informelles

#### 2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
<ul> <li>En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport</li> </ul>	0	
Total		0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0

#### 2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	0

#### 2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

	Délai de traitement							
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total	
0	0	0	0	0	0	0	0	

#### 2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 ( commur	niquées
Nombre de demandes	communiq uées		communiq uées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	communiqu ées	Nombre de demandes	communiqu ées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

# 2.5 Pages recommuniquées informellement

Moins de 100 pages		De 100 à 500 pages		De 501 à 1 000 pages		De 1 001 à 5 000 pages		Plus de 5 (	
recommuniquées		recommuniquées		recommuniquées		recommuniquées		recommu	
	Pages		Pages		Pages		Pages		Pages
Nombre de	recommun	Nombre de	recommuni	Nombre de	recommuniquée	Nombre de	recommuniq	Nombre de	recommuniq
demandes	iquées	demandes	quées	demandes	s	demandes	uées	demandes	uées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

# Section 3 - Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

# Section 4 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

#### 4.1 Disposition et délai de traitement

		Délai de traitement							
Disposition des demandes	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total	
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0	
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	
Aucun document n'existe	0	0	0	0	0	0	0	0	
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0	
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	

#### 4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	0	16(2)	0	18a)	0	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18b)	0	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)b)	0	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	0	16(2)c)	0	18d)	0	21(1)a)	0
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	0
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	0
14a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	0
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	0	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)a)	0	23	0
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)b)	0	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1)a)	0	20(1)b.1)	0	24(1)	0
16(1)a)(i)	0	16.4(1)b)	0	20(1)c)	0	26	0
16(1)a)(ii)	0	16.5	0	20(1)d)	0		•
16(1)a)(iii)	0	16.6	0		•	-	
16(1)b)	0	17	0	1			
16(1)c)	0		•	-			
16(1)d)	0	*A.I. : Affair	es internationales D	léf. : Défense du Canada	A.S.: Activités su	bversives	
		-					

<sup>&</sup>quot;A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

#### 4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	89(1)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	89(1)a)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	89(1)b)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	89(1)c)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	89(1)d)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	89(1)e)	0	69(1)g) re f)	0
	•	89(1)f)	0	69.1(1)	0

# 4.4 Format des documents communiqués

Papier	Document électronique				
0	0	0	0	0	0

# 4.5 Complexité

# 4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

# 4.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats <u>papier</u> et <u>document électronique</u> par disposition des demandes

		le 100 pages aitées 100 à 500 pages traitées		ages traitées	501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
Disposition	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

#### 4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquees	Nombre de demandes
0	0	0

#### 4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

	Moins de	e 60 minutes traitées	60-120	minutes traitées	Plus de	120 minutes traitées
Disposition	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

# 4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

# 4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format <u>vidéo</u> par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées  Nombre de demandes Minutes traitées		60-120 Nombre de demandes	minutes traitées Minutes traitées	Plus de 120 minutes traitées  Nombre de demandes Minutes traitées		
Communication totale	0	0	0	0	0	0	
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	
Exception totale	0	0	0	0	0	0	
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	0	0	0	0	

# 4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

#### 4.6 Demandes fermées

# 4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	0
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i> (%)	0

#### 4.7 Présomptions de refus

#### 4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

		Motif principal						
Nombre de demandes fermées au-delà des								
délais prévus par la Loi	Entrave au fonctionnement /							
	Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre				
0	0	0	0	0				

#### 4.7.2 Demandes fermées au-dela des délais prévus par la Loi (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où aucune prorogation n'a été prise		Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

#### 4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

# Section 5 – Prorogations

#### 5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

		9(1 Consu		
Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a) Entrave au fonctionnement	Article 69	Autres	9(1)c) Avis à un tiers
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0

Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

# 5.2 Durée des prorogations

		9(1 Consu		
Durée des prorogations	9(1)a) Entrave au fonctionnement	Article 69	Autres	9(1)c) Avis à un tiers
30 jours ou moins	0	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

# Section 6 - Frais

	Frais perçu	s	Frais dispensés		Frais remboursés		
Type de frais	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	
Présentation	0	\$0.00	0	\$0.00	0	\$0.00	
Autres frais	0	\$0.00	0	\$0.00	0	\$0.00	
Total	0	\$0.00	0	\$0.00	0	\$0.00	

# Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

# 7.2 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

		Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation						
Recommandation	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

# 7.3 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada

		Nombre d	e jours requis	pour traiter	les demandes	de consult	ation	
Recommandation	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jou <b>r</b> s	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

# Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet

# 8.1 Demandes auprès des services juridiques

	Moins de 1 trait	ées	De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
Nombre de jours	Nombre de demandes	communiq uées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	communiqu ées	Nombre de demandes	communiqu ées	Nombre de demandes	communiqu ées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

#### 8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

	Moins de 1		De 100 à 500	pages traitées	De 501 à 1 000 pages De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées			
Nombre de jours	Nombre de demandes	Pages oommuniqu	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages oommuniques s	Nombre de demandes	Pages communiquée 6		Pages communiqué es
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

# Section 9 – Enquêtes et compte rendus de conclusion

#### 9.1 Enquêtes

Article 32	Article 30(5)	Article 35
Av is d'enquête	Cessation de l'enquête	Présenter des observations
0	0	

# 9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Art	Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information	
0	0	0	0	0	0	

# Section 10 – Recours judiciaire

#### 10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

	Article 41						
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total			
0	0	0	0	0			

10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa					
28(1)b)					
0					

# Section 11 – Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information

#### 11.1 Coûts

Dépenses	Montant	
Salaires	\$0	
Heures supplémentaires	\$0	
Biens et services	\$0	
<ul> <li>Contrats de services professionnels</li> </ul>	\$0	
Autres		
Total		\$0

# 11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	0.000
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.000
Étudiants	0.000
Total	0.000

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

ANNEXE A
(RAPPORT STATISTIQUE SUPPLÉMENTAIRE SUR LA LOI SUR
L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA LOI SUR LA PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS POUR
2021-2022)

Government Gouvernement du Canada

Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

Nom de l'institution : Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

Période d'établissement de 2021-04-01 au rapport:

Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	18
Capacité de recevoir des demandes par courriel	18
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de	18
demande numérique	

Section 2 : Capacité de traiter les dossiers sous la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papiers à différents niveaux de classification.

		Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
	Documents papiers non classifiés	34	0	18	52
	Documents papiers Protégé B	34	0	18	52
Γ	Documents papiers Secret et Très secret	34	0	18	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification.

	ne peut pas traiter	partie	totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	34	0	18	52
Documents électroniques Protégé B	34	0	18	52
Documents électroniques Secret et Très secret	34	0	18	52

Canadä

Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur l'accès à l'info

3.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçuesD	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2022□	Total
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

Rangée 8, col. 3 de la section 3.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information 2021-2022

3.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes aupres du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des periodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
Total	0

Section 4 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

4.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçuesD	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Lo/ en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Lot en date du 31 mars 2022□	Total
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

Rangée 8, col. 3 de la section 4.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels 2021-2022

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
Total	0

Section 5: Numéro d'assurance social (NAS)

Votre institution a-t-elle reçu l'autorisation de procéder à une nouvelle collecte	Г
	ı
ou à une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2021-2022?□	